



# Compte rendu provisoire

Quatre-vingt-dixième session, Genève, 2002

## Huitième séance

Mercredi 12 juin 2002, 15 h 10

Présidence de M. Elmiger

RAPPORT GLOBAL PRÉSENTÉ  
EN VERTU DU SUIVI DE LA DÉCLARATION DE L'OIT  
RELATIVE AUX PRINCIPES ET DROITS FONDAMENTAUX  
AU TRAVAIL: SESSION INTERACTIVE  
CONSACRÉE AUX FUTURES MESURES SUGGÉRÉES

Le PRÉSIDENT: Nous voici arrivés maintenant à la deuxième phase de notre discussion du rapport global intitulé *Un avenir sans travail des enfants*.

A sa 283<sup>e</sup> session, tenue en mars 2002, le Conseil d'administration a adopté un certain nombre d'arrangements ad hoc pour la discussion du rapport global à la présente session de la Conférence qui avaient pour objet de susciter un débat le plus interactif possible.

Comme je vous l'ai indiqué ce matin à l'ouverture de nos travaux, il a été convenu que la Conférence procéderait d'abord à une discussion générale, et débiterait ensuite sa séance de l'après-midi par une discussion thématique qui durerait environ deux heures. Une fois la discussion thématique terminée, la discussion générale pourrait reprendre afin de permettre aux délégations qui n'auraient pas eu la possibilité de s'exprimer au cours de la séance de ce matin de le faire.

Aux fins de notre discussion thématique, le Conseil d'administration a apporté un certain nombre de modifications aux procédures de la Conférence et invité le bureau de la Conférence à en préciser les modalités. L'une des principales modifications a consisté à confier au Directeur général, M. Juan Somavia, le soin d'animer cette discussion thématique.

Autre modification: il a été décidé qu'il adresserait ses questions aux délégations, et le Directeur général ne serait pas limité par les dispositions de l'article 14, paragraphe 2, du Règlement de la Conférence, qui fixe l'ordre dans lequel la parole est accordée aux intervenants. Il pourra ainsi poser ses questions dans l'ordre qui convient le mieux à un débat interactif.

Une troisième modification permettra aux délégations de prendre la parole au cours de la discussion thématique même si les représentants d'un groupe particulier, par exemple le ministre ou la personne désignée pour prendre la parole au nom d'un pays, a déjà fait une déclaration au cours de la séance du matin, ou bien s'apprête à intervenir lorsque la discussion générale reprendra ce soir dès 17 heures.

Je me permets par ailleurs de vous rappeler que la limite réglementaire du temps de parole fixée à cinq minutes s'appliquera également à cette discussion. Je vous invite donc instamment à bien vouloir vous y conformer. Au cas où le temps prévu pour la discussion thématique se révélerait trop court, cette limite pourrait être réduite à trois minutes par intervention.

Je vous ai tracé le cadre général de nos discussions thématiques. Je vous invite à y participer de façon véritablement active. Même les enfants qui sont en face de moi, si vous avez un message à faire passer, si vous voulez participer et donner votre impulsion à la discussion, vous avez des micros, ces micros sont branchés, vous avez la parole comme tout le monde dans cette salle, vous êtes les bienvenus.

Je voulais vous remercier, chers enfants, j'ai pu un moment hier soir prendre part à la manifestation particulière relative au programme IPEC et j'ai entendu quelques-uns de vos témoignages. J'ai été profondément ému. Je voulais vous remercier pour votre message d'espoir, votre message de courage, et j'espère que tout ce que vous nous avez donné hier soir va continuer d'animer nos consciences dans les mois et les années qui viennent. Voilà ce que je voulais dire. J'ai le plaisir de céder la parole au Directeur général.

*Original anglais:* Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL — Je dois être absolument franc avec vous tous: je ne sais pas du tout comment les choses vont se dérouler. J'ai tout de même quelque chose à dire. J'ai toujours proclamé que j'avais la plus grande foi dans l'innovation et le risque, je n'ai donc pas été en mesure de répondre par la négative quand on m'a demandé d'organiser un débat interactif. Que pouvais-je dire? j'ai dit mais oui bien sûr. Je vais donc travailler aujourd'hui de façon plus informelle et moins rigide que ne l'exigent les procédures habituelles de la Conférence.

Pour commencer, je voudrais faire un résumé succinct de ce que j'ai entendu ce matin, qui servira en quelque sorte de base à notre discussion, puis nous essaierons de passer à des questions plus spécifiques. D'après tout ce qui a été dit ici, le but de l'élimination du travail des enfants peut être atteint grâce à une éducation gratuite et obligatoire, un emploi productif et lucratif pour les parents, une certaine forme de protection sociale de base auxquels les enfants pourraient également avoir accès, le contrôle et l'application des lois et règlements — on a mentionné à cet égard l'inspection du travail —, sans oublier la question de l'égalité entre les sexes et en particulier les enfants de sexe féminin. Il ne faut pas non plus oublier le fait que le travail des enfants est un phénomène surtout observé dans le secteur informel et bien que toutes les mesures s'imposent, nous devons agir immédiatement car certaines d'entre elles pourraient prendre du temps.

C'est pourquoi nous devons pouvoir porter secours aux enfants et assurer leur réinsertion lorsqu'on les arrache à leur travail. Tel est l'objectif à atteindre qui

est partagé dans l'ensemble par tous ceux qui souscrivent aux instruments sur le travail des enfants.

Le deuxième point qui est apparu clairement est que tout cela ne peut se faire que sur la base de l'appropriation nationale, qu'il faut prendre dans le sens d'une responsabilité nationale, d'un engagement national, en étant convaincu que le pays et la société dans son ensemble, sont résolus à éliminer le travail des enfants et ont la volonté politique de le faire.

Rien n'est donc imposé de l'extérieur et cela ne marchera tout simplement pas sans la volonté de la société elle-même et des acteurs eux-mêmes et, dans le cas de l'OIT, sans celle des gouvernements, des employeurs, des travailleurs et de tous autres segments de la société. Ce faisant, il n'y a pas de solution toute prête qui puisse s'appliquer à tout le monde. Le phénomène est le même, mais les formes qu'il peut prendre, le lieu où il se produit et la manière dont il se manifeste sont très divers, d'où la nécessité de trouver des solutions adaptées aux réalités locales. Cela ne peut se faire qu'en se basant sur les spécificités des acteurs locaux et sur les priorités qu'ils auront établies. J'ai le sentiment qu'il nous faut passer de la ratification à la mise en œuvre. Les résultats obtenus pour la [convention n° 182](#) ont été très bons. Quant aux principes et aux droits, nous y avons tous adhéré, alors comment les mettre en application? Tout doit commencer au niveau national.

Vous me direz que cela fait partie des stratégies de réduction de la pauvreté. Mais il y a encore un autre élément très important dans le rapport, c'est que des pays qui sont tout aussi pauvres obtiennent des résultats très différents pour ce qui est de l'élimination du travail des enfants; un pays peut donc être pauvre et en même temps réduire le travail des enfants; tout dépend des politiques qu'il aura suivies et je crois que c'est l'une des conclusions essentielles auxquelles le rapport a abouti.

Il n'y a pas d'équation pauvreté/travail des enfants. La pauvreté est fréquemment l'une des causes du travail des enfants. Mais même dans une société pauvre, il existe des moyens d'action, pour autant que le pays choisisse les bonnes politiques et qu'il ait la volonté de les mettre en œuvre.

Il y a encore un troisième élément qui est la coopération internationale. On a réclamé très vivement l'intégration de cette question du travail des enfants dans les activités des institutions de Bretton Woods, des agences des Nations Unies, des donateurs bilatéraux, et on demande de la relier aux documents de stratégie de réduction de la pauvreté. Or rien ne se fait.

Il faut admettre que cette question ne figure pas parmi les priorités de la Banque mondiale ou du Fonds monétaire international.

Vous le savez, beaucoup de gouvernements appliquent des programmes en coopération avec l'IPEC, mais vu le volume de la coopération internationale en comparaison des ressources modiques allouées au travail des enfants, il est manifeste que le travail des enfants n'est pas aujourd'hui une priorité de la coopération internationale. Et si je vous ai bien compris ce matin, nous devons trouver les moyens de faire avancer les choses car les discours ne suffisent pas, il faut que la coopération internationale prenne le relais de l'engagement du pays et de l'appropriation nationale.

Il nous faut donc une coopération internationale mais assortie de certaines conditions. Chaque pays fixera les manières, les formes, les modalités d'exécution des programmes. Il nous faut des orientations gé-

nérales, notamment sur les bonnes pratiques, ce qui permettra aux pays de faire leur choix en fonction des expériences acquises dans d'autres pays.

Enfin, on a mentionné la question des ressources qui est également liée à la coopération internationale. On a beaucoup parlé des ressources internationales, mais la conséquence logique de l'appropriation nationale est que les pays doivent aussi être en mesure d'intégrer la question du travail des enfants dans leurs budgets nationaux parce que le travail des enfants ne va pas être éliminé à l'intérieur d'une nation simplement grâce à la coopération internationale. Aussi les ressources nationales sont-elles extrêmement importantes pour appuyer l'appropriation et la volonté nationales. Mais les ressources internationales sont également nécessaires.

D'une part, nous constatons que, jusqu'à présent, aucun effort d'intégration n'a été accompli, et l'ensemble du système demeure précaire car les situations peuvent changer de même que les gouvernements et les politiques et, dans certains cas, une contribution volontaire sur laquelle on pouvait compter une année peut devenir incertaine l'année suivante. On ne dispose donc pas d'une base internationale véritablement solide.

D'autre part, à Monterrey, beaucoup se sont engagés à accroître la coopération internationale dans l'avenir. C'est peut-être le scénario selon lequel les ressources internationales s'associeront à l'appropriation nationale pour accroître fortement le niveau d'adhésion à cette cause. Pour le moment, à l'OIT, nous sommes très fiers de notre IPEC, mais nous devons reconnaître que l'IPEC n'est qu'une infinie partie de l'action à entreprendre devant l'ampleur du problème.

C'est la courte synthèse que je voulais vous présenter après nos débats de ce matin. Ce que je vais vous proposer, c'est d'examiner un certain nombre de questions spécifiques qui ont été abordées ce matin ou qui figurent dans le rapport et je vous demanderai ce que vous en pensez. Je vais vous soumettre une première question.

Il y a une idée contenue dans le rapport et que vous avez reprise, du moins certains d'entre vous ce matin, qui semble attrayante y compris sur le plan politique. Nous allons déclarer un secteur économique particulier exempt du travail des enfants. Nous allons donc nous occuper de ce secteur en particulier.

Nous pouvons conclure un accord avec les autorités locales qui décideront qu'une communauté ou une ville en particulier n'aura plus de travail des enfants.

Au lieu de traiter de l'ensemble du problème, commençons par un secteur particulier. Créer des zones, des secteurs, des communautés ou des villes où il n'y aurait pas de travail des enfants. Est-ce que cela vous semble quelque chose de viable? Est-ce que c'est quelque chose qui peut montrer la voie à suivre parce que nous ne devons pas oublier l'énormité du problème.

En l'occurrence, nous pourrions montrer des exemples qui, en un laps de temps donné, permettent de démontrer que cela est possible. C'est la question que je vous pose. Pensez-vous que c'est faisable? Que l'on peut envisager des entreprises, des secteurs, des communautés ou des villes sans travail des enfants.

*Original anglais: M. VAIDYA (délégué des employeurs, Népal) — Monsieur le Président, je viens du Népal où je travaille pour le Conseil des em-*

ployeurs. Pour essayer de répondre à votre question, je dirai qu'éliminer complètement le travail des enfants est une tâche considérable qui prendra du temps, principalement en raison du contexte culturel d'un pays comme le Népal, petit pays où le taux d'alphabétisation est encore faible et où la pauvreté est très élevée.

Cependant, j'admets qu'il est nécessaire de considérer raisonnablement certains secteurs d'industrie dans lesquels nous pourrions agir.

J'aimerais vous faire part d'une expérience que nous vivons dans le domaine du tissage des tapis au Népal. Dans les années quatre-vingt, le tissage des tapis était un des domaines où nous avions le plus d'employés, avec près de 700 000 personnes et 60 pour cent de la totalité de nos exportations.

Au début des années quatre-vingt-dix, les médias internationaux ont attiré l'attention sur le travail des enfants et les conditions de travail dans ce secteur, qui a alors connu de très nombreux problèmes. En raison de cette situation, toute une série de fabriques ont fait faillite. Beaucoup de personnes ont perdu leur travail et le gouvernement a lui aussi perdu une source de recettes importante.

Pour être honnête, les employeurs ont complètement été pris de court. Ils n'y étaient pas préparés et n'ont rien vu venir. Cependant, nous avons dit qu'il fallait reprendre ce secteur qui employait tant de personnes et qui était un domaine important pour le pays. Toute une série de mesures ont été prises par les employeurs et les partenaires sociaux au Népal.

J'aimerais en mentionner quelques-unes, simplement pour vous faire part de ce que nous avons vécu. Nous avons réalisé un sondage qui nous a permis d'établir que sur les 18 ou 19 fabriques ayant fait l'objet du sondage, environ 3 000 enfants travaillaient dans des conditions difficiles. La plupart d'entre eux avaient entre 12 et 13 ans. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec l'OIT et l'IPEC et avec de nombreuses autres organisations au Népal. Nous avons abordé des sujets tels que la prise de conscience et la sensibilisation des employeurs au problème du travail des enfants dans ce secteur. Nous avons pris des mesures efficaces qui nous ont permis d'envoyer 400 enfants dans des centres de formation professionnelle. Aujourd'hui, plus de 1 000 enfants issus du secteur du tapis reçoivent une formation officielle. Nous avons environ 500 enfants qui bénéficient d'une formation professionnelle dans le secteur du tapis. Deux cent cinq enfants ont pu retrouver leurs familles qui venaient de ce secteur industriel. Cinq cliniques et cinq écoles de formation ont été aussi mises sur pied. Il s'agit là des initiatives prises dans ce domaine car nous savons que le travail des enfants est un domaine extrêmement vaste. C'est la raison pour laquelle nous sommes concentrés sur le secteur industriel ayant la plus grande incidence sur l'économie et l'emploi dans notre pays.

Le slogan, «No child labour», a connu un franc succès et étant donné l'ensemble des activités que nous avons mis en place dans le pays, nous pouvons dire maintenant que ce secteur industriel a été relancé.

L'emploi a repris et génère des revenus pour le gouvernement. Forts de ce succès, nous réitérons cette expérience dans d'autres secteurs. J'estime que c'est ainsi que nous devons procéder, à savoir commencer par un secteur particulier pour ensuite obtenir un soutien plus large et aboutir enfin à un programme plus spécifique.

M. BLONDEL (*conseiller technique des travailleurs, France*) — Je voudrais commencer par une petite observation et faire un aveu public. Lorsque vous avez parlé du travail le plus intolérable des enfants, cela a provoqué chez moi une réaction, je dirais, épidermique, dans la mesure où je considère pour ma part que le travail des enfants est par définition intolérable. Et puis, la sagesse et la pratique aidant, je me suis rendu compte qu'en définitive cette forme de présentation du sujet appelait pour nous plus de responsabilité.

Nous étions coutumiers du fait que tout le monde faisait des grandes déclarations contre le travail des enfants et, comme vous le faisiez remarquer tout à l'heure, nous avançons avec notre programme, mais celui-ci était — je m'excuse, je ne veux pas négliger l'effort qui est fait par certains pays — il était comme une goutte d'eau dans un océan.

Or l'IPEC ne réglera rien à lui tout seul. Alors j'aborde volontiers la discussion dans le sens vers lequel vous venez de l'orienter. Peut-être est-il trop ambitieux de vouloir régler l'affaire de manière collective et peut-être faut-il s'inscrire dans une démarche de caractère sectoriel.

Mais si nous entrons dans une démarche de caractère sectoriel, d'abord il faut choisir le secteur. Moi j'en ai un. Je pense que nous ne pouvons pas attaquer directement des secteurs aussi importants que l'agriculture, par exemple, bien que ce serait souhaitable, parce que cela a des conséquences en chaîne. Mais prenez par exemple le secteur des mines, est-ce que ce n'est pas un secteur sur lequel, pour des raisons diverses, nous pourrions plus polariser notre action, en quelque sorte, et intensifier notre travail? Mais comment trouver des alliés, et des alliés efficaces? C'est là, je crois, qu'il nous faut faire preuve d'imagination. Si nous étions d'accord pour sélectionner plus particulièrement — sans pour autant oublier l'objectif général, bien entendu — le secteur des mines, comment pourrait-on, par exemple, interpellé le FMI en lui demandant de prendre des dispositions pour nous aider à la réalisation de cet objectif, c'est-à-dire en fait, essayer de demander au FMI de prendre en compte la détermination qui est la nôtre pour aller vers l'éradication du travail des enfants dans ce secteur? Je crois qu'il faudrait parallèlement mettre les moyens en ce qui concerne ce problème, moyens qui ne viendraient pas de notre côté, mais qui deviendraient, je dirais, complémentaires au travail des enfants, ou à l'interdiction du travail des enfants, c'est-à-dire le développement de l'école. Nous aurions là peut-être un moyen, si le FMI était susceptible de nous aider, et quand je dis cela mon propos est clair. Je n'ai pas encore la mécanique, mais pour moi cela irait jusqu'à conditionner l'aide du FMI au fait qu'il y ait éradication dans le secteur en question. Je dis bien: y compris la conditionnalité, je crois qu'il faudrait aller jusque-là, et en même temps dire qu'il faut corrélativement affecter de l'argent pour l'enseignement, pour justement scolariser les enfants de manière à en faire demain les responsables conscients de leur pays et non pas utiliser leur force et leur force minimale.

Je prends bien conscience de l'importance de mon propos. Quand je dis «conditionner l'intervention du FMI à suivre notre recommandation», c'est un élément nouveau qui bouleverserait un petit peu, je crois, les pratiques habituelles. Mais je ne vois pas comment, même avec l'acceptation du pays en question, nous pourrions obtenir satisfaction si nous ne

mettons pas le nécessaire complément qu'est l'école et si nous ne mettons pas cette condition importante du financement du pays.

Voilà la réflexion que m'inspire votre suggestion, en disant bien que ma réflexion n'est pas terminée, mais c'est une participation. Puisque vous avez souhaité que ce soit interactif, cela ne me générerait pas d'entendre les réactions des uns et des autres sur ce podium.

*Original anglais: M. AHMED (délégué des travailleurs, Pakistan)* — Vous avez très justement décrit ce grave problème dont la solution exige que s'exprime une forte volonté politique au niveau national et international. Je viens d'un pays en développement, le Pakistan, et je crois que la pression internationale et la coopération internationale jouent également un rôle positif. Dans mon pays, l'industrie de fabrication des ballons de football, l'une des plus importantes au monde, devait faire l'objet d'un boycott de la part des consommateurs en raison du fait que c'était justement des enfants qui fabriquaient ces ballons de foot. Grâce à la pression internationale, des syndicats et de l'opinion publique, les fabricants ont conclu un accord avec l'OIT dont le soutien aidera les enfants travaillant dans cette industrie à avoir accès à l'enseignement. C'est un bon exemple, et en même temps l'élaboration d'un code de conduite avec la FIFA et les fabricants a joué un rôle positif.

Je crois que c'est là un bon exemple de coopération internationale. Nous qui venons du monde des travailleurs nous pensons que l'indépendance des syndicats, le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective sont importants. Les syndicats ne sont pas responsables seulement devant leurs membres, mais aussi devant la communauté toute entière pour avancer sur la voie de la justice sociale que la législation nationale a pour vocation de faire régner. Les syndicats peuvent influencer les décideurs, les employeurs et la société dans son ensemble pour œuvrer à l'abolition du travail des enfants. Mais nous constatons que dans de nombreux pays on ne permet pas aux syndicats de s'établir, plus particulièrement dans les zones franches d'exportation. Dans certains autres domaines, le problème se pose également. Je pense qu'il faut faire quelque chose, il faut veiller à ce que la liberté d'association, la liberté syndicale, soit respectée pour avancer rapidement sur la voie de la justice sociale et vers l'élimination du travail des enfants.

Finalement, je reviendrai sur ce que vous avez dit très justement à propos de la coopération internationale. Il y a un autre domaine qui, dans les pays en développement, comme au Pakistan, nous semble important. Les mesures imposées par le FMI et la Banque mondiale ont entraîné une baisse des budgets publics destinés à l'enseignement. Or, les enfants des pays en développement, où se trouvent le plus grand nombre d'enfants travailleurs, n'ont pas accès à une éducation de base. Tout cela parce qu'ils naissent inégaux en raison de la pauvreté de leurs parents. Seuls les enfants riches peuvent aller à l'école, les pauvres se trouvent face à une discrimination. Ce n'est pas une question de capacité ou d'intelligence mais d'injustice sociale. Dans les pays en développement, en raison des politiques prônées par le FMI et la Banque mondiale, les budgets publics de l'éducation sont réduits et les gouvernements ne disposent pas de suffisamment de ressources pour éduquer les enfants. Je pense

que dans ce domaine l'OIT doit jouer un rôle plus important pour améliorer l'avenir de toute l'humanité. Les pays en développement doivent pouvoir dépenser davantage pour la formation et l'éducation des enfants, c'est un investissement qui assurera un avenir meilleur à l'humanité tout entière.

*Original anglais: M. KHAN (délégué gouvernemental, Pakistan)* — Je crois que ce débat est fort intéressant et peut-être que, pour la première fois le suivi a commencé en mode interactif.

Je commencerai tout d'abord, avant de reprendre deux ou trois éléments mentionnés par le Directeur général, par dire que je suis d'accord avec M. Blondel quand il dit que tout travail des enfants est absolument intolérable en soi. C'est vrai, mais l'abolition du travail des enfants, comme nous le savons tous, ne peut être qu'un objectif à long terme. C'est pourquoi nous devons établir une certaine distinction entre les formes intolérables de travail et les autres.

Mais on peut faire un parallèle avec ce qui se passe au chapitre de la pauvreté. Nous disons que tout travail des enfants est intolérable, certes, mais il y a un thème qui revient régulièrement dans le débat international, à savoir l'extrême pauvreté. Si vous prenez l'extrême pauvreté ou la distinction entre divers degrés de pauvreté, il est difficile de dire qu'en éliminant l'extrême pauvreté, nous faisons en sorte que des personnes très pauvres deviennent simplement pauvres. Alors la distinction entre extrême pauvreté et pauvreté ne devrait pas exister. La pauvreté en soi est déjà assez intolérable. Toujours est-il que nous avons cette distinction. Il y a des gens qui vivent avec un dollar par jour et d'autres avec deux dollars. Il y a une différence entre les deux, même si nous pensons que le fait de gagner un ou deux dollars ne fait pas vraiment une différence.

Nous sommes d'accord avec le Directeur général pour dire que la pauvreté et ces problèmes socio-économiques ne peuvent pas être mis sur un pied d'égalité avec le travail des enfants, ou qu'ils ne sont pas synonymes de travail des enfants. Mais je vois les choses un petit peu différemment, et ce n'est nullement pour marquer un désaccord. Oui, la pauvreté est un facteur important qui pousse l'enfant à travailler, que ce soit pour compléter les revenus de la famille ou parfois simplement pour survivre lui-même.

Le rapport global que nous avons sous les yeux indique les grands secteurs où l'on observe le travail des enfants, d'après les dernières études réalisées par l'OIT, le principal étant l'agriculture. C'est vrai pour la plupart des pays en développement. N'étant pas développés, leur économie est fondée sur l'agriculture. En même temps nous allons vers un monde globalisé et la distinction entre la dimension nationale et internationale s'estompe rapidement. Dans ce secteur, qu'est l'agriculture si on y regarde de près, nous constatons que les producteurs, dans les pays en développement, ne parviennent pas à vendre leurs produits.

Ces pays ont un marché intérieur, mais le potentiel que ce secteur peut générer pour éliminer la pauvreté et ses conséquences ou pour intensifier les efforts visant à éradiquer le travail des enfants est insignifiant.

Bon, c'est un argument politique, me direz-vous, mais nous constatons que la plupart des secteurs agricoles industrialisés sont subventionnés à hauteur de 1 milliard de dollars par jour, si je me souviens bien. C'est six fois le total de l'aide aux pays en voie de développement.

Alors, ce que j'essaye de dire, c'est que dans un monde globalisé, étant admis que l'agriculture est un secteur important et que le travail des enfants existe, est-ce qu'on peut établir une distinction entre la dimension nationale et internationale? Est-ce qu'on peut vraiment se concentrer uniquement sur la nation en disant que nos efforts nous permettraient d'éliminer le travail des enfants, ou en tout cas, d'avancer rapidement dans cette voie?

La deuxième question, qui est liée à la première, est la suivante: l'assistance technique suffit-elle pour éliminer le travail des enfants, ou faut-il prendre en plus des mesures pour stimuler l'économie, des mesures incitatives? C'est peut-être un argument purement théorique, mais partons du principe qu'une personne vivant dans un pays en développement peut vendre ses produits, peut produire sur ses terres et obtenir suffisamment d'argent pour financer l'éducation de ses enfants, croyez-vous que cette personne préférera que ses enfants travaillent voire accomplissent des tâches dangereuses? Il semble que non, d'après le rapport

En tout cas, si j'étais agriculteur... bon, j'ai peut-être reçu une éducation plus poussée que d'autres dans la région du monde d'où je viens, mais je ne pense pas que je le ferais.

Alors, est-ce que l'assistance technique est la réponse? La notion de coopération internationale se limite-t-elle à l'assistance technique ou se limite-t-elle à des facteurs qui dépassent le cadre de la coopération internationale ou de l'assistance technique?

Finalement, je crois que vous avez mis le doigt sur le fait qu'il y avait des secteurs spécifiques. On a déjà parlé de certains secteurs, notamment les zones franches, et il nous faut voir maintenant dans quelle mesure une étude d'impact devrait être réalisée, à intervalles réguliers par le gouvernement et naturellement par l'OIT.

Il faut d'ailleurs se demander s'il s'agit d'une priorité pour les organisations issues des accords de Bretton Woods, le FMI et la Banque mondiale.

Vous voyez petit à petit, je pense, que la plupart des pays, en tout cas le Pakistan, ont fait un effort pour incorporer dans leur DSRP la notion de l'abolition du travail des enfants. Les grands organismes internationaux comme la Banque Mondiale ou le FMI, fonctionnent encore sur la base du principe économique. Certes, c'est un principe économique important. Mais petit à petit, à mesure que la mondialisation progresse, on se rend compte que la dimension économique disparaît. C'est peut-être pour cela que nous avons créé maintenant cette commission mondiale sur les dimensions sociales de la mondialisation, pour définir plus précisément ce que nous devons faire. Ce sont de bonnes pratiques, sans aucun doute, qu'il faudrait encourager.

En tout cas, en ce qui nous concerne, c'est ce que nous essayons de faire. Et nous sommes heureux que l'OIT nous ait soutenus la plupart du temps.

*Original anglais: M. S. KAILASH (représentant, Confédération internationale des syndicats libres) — Je suis convaincu qu'il y a maintes raisons d'être optimiste et que nous allons gagner la bataille contre le travail des enfants.*

On constate une demande croissante et une compréhension mondiale du fait que l'éducation est un droit fondamental.

Les initiatives prises par l'OIT, et en particulier par l'IPEC, au sujet des [conventions nos 182](#) et [138](#) consti-

tuent d'autres raisons pour nous d'être optimistes et de croire à l'avenir.

Partout dans le monde, la volonté de défendre les droits de l'homme et les droits civils conduira tôt ou tard à l'élimination du travail des enfants.

Mais j'aimerais dire que les préoccupations des consommateurs jouent également un rôle important, qu'il s'agisse de l'industrie du tapis ou des ballons de football en Inde, au Pakistan ou au Népal. Nous devons reconnaître l'importance des préoccupations des consommateurs.

Étant l'un des promoteurs de la campagne menée auprès des consommateurs dans l'industrie du tapis, je crois que nous avons obtenu des résultats positifs, comme l'a mentionné mon collègue du Népal. Il y avait plus d'un million d'enfants, et la plupart d'entre eux travaillaient en servitude dans l'industrie du tapis d'Asie du Sud, non seulement au Népal, mais aussi en Inde et au Pakistan. Il en est résulté un fort mouvement de consommateurs; mouvement que nous avons essayé d'utiliser de façon positive. Et plutôt que d'imposer des sanctions et des boycottages, nous avons mis en place un système de surveillance volontaire, et un label social appelé *Rugmark*, qui a permis à l'industrie de s'améliorer tout en tenant compte des choix des consommateurs et des besoins de réinsertion et d'éducation des enfants concernés. Parallèlement, nous répondons aux besoins des communautés et des familles touchées. Les résultats ont été probants au Pakistan, en Inde et au Népal.

Il y a aussi le cas des ballons de football. Nous avons constaté les résultats spectaculaires des initiatives de l'OIT et d'autres au Pakistan. Mais beaucoup reste à faire en différents endroits, au Pakistan comme en Inde. Cette approche sectorielle a produit d'excellents résultats qui pourront servir d'exemples. C'est ainsi que je vois les choses.

J'aimerais également donner un exemple concernant ma propre organisation et l'initiative qu'elle a prise en Inde pour créer des villages adaptés aux enfants. Nous ne nous limitons pas aux villages d'où est banni tout travail des enfants. Nous nous efforçons de faire en sorte que des villages entiers soient accueillants pour les enfants. Dans plus de 70 villages, nous nous efforçons par la persuasion de soustraire les enfants au travail.

La deuxième phase consiste à faire que tous les enfants soient inscrits à l'école publique quand il y en a une. Et s'il n'y a pas d'école, la deuxième étape consiste à en ouvrir une. Dans une troisième phase, tous les enfants d'un village, ceux qui travaillaient auparavant comme ceux qui allaient à l'école, forment une assemblée de village chargée de donner des orientations démocratiques dans un cadre participatif.

Et finalement, les responsables élus de l'assemblée officielle du village doivent reconnaître cette assemblée des enfants et débattent avec elle des problèmes liés à l'école, à leur ancien lieu de travail, à la santé, etc.

Quand toutes ces étapes ont été franchies, les villages sont beaucoup plus accueillants pour les enfants, et l'ensemble de la population en est fière. Nous avons entrepris un effort similaire pour les fours à brique, faisant en sorte que les enfants n'y travaillent pas et aillent à l'école. Ils entretiennent de bons rapports avec les propriétaires des fours à brique. Ces réalisations peuvent utilement servir d'exemples.

J'affirme clairement, au nom de la Marche mondiale, que les ressources sont l'élément essentiel, au ni-

veau national comme au niveau international; c'est pourquoi les institutions financières peuvent jouer un rôle important dans l'élimination du travail des enfants, ainsi que dans la réinsertion et l'éducation des intéressés. Et c'est pour cela que la Marche mondiale a demandé que les pays développés affectent au moins 0,1 pour cent de plus du PIB à la cause des enfants. Ce 0,1 pour cent est minime, mais il peut générer de 25 à 30 milliards de dollars, ce qui est amplement suffisant pour assurer l'élimination du travail des enfants, leur réinsertion, leur scolarisation, etc. Nous avons obtenu des réponses très positives de certains gouvernements quant aux projets de financement du développement.

Enfin, je voudrais dire que nous devons nous débarrasser de l'argument très ancien selon lequel l'extrême pauvreté cause et perpétue le travail des enfants, et non le contraire. Le travail des enfants entraîne le chômage des adultes et affaiblit le pouvoir de négociation des parents et même des enfants qui travaillent. Il empêche les enfants d'aller à l'école et finit par créer de la pauvreté. Voilà pourquoi de plus en plus d'enfants des communautés pauvres croient qu'ils doivent travailler. Voilà ce qu'il faut comprendre. Grâce aux mesures énoncées plus haut, nous espérons pouvoir éliminer de façon définitive le travail des enfants.

*Original anglais: M. SHENOY (délégué gouvernemental, Inde)* — Tout d'abord, je voudrais vous féliciter Monsieur le Directeur général de cette démarche tout à fait novatrice. Je pensais que séances plénières et séances interactives étaient une contradiction dans les termes mais vous avez réussi le miracle de résoudre cette contradiction et d'en faire une synthèse harmonieuse. Dans la culture indienne, nous croyons à la fois à la synthèse et à l'harmonie car, nous croyons à l'unité dans la diversité.

Je voudrais également vous remercier d'appuyer l'argument que j'ai précédemment présenté, à savoir qu'au cours des dix dernières années l'IPEC a été en mesure de ne toucher que 1 pour cent de la question du travail des enfants par le biais de ses programmes et projets. A ce rythme, il faudra beaucoup, beaucoup d'années, un millier peut-être, pour venir à bout du problème.

Les orateurs qui ont pris la parole avant moi, ont de façon très compétente, exprimé le besoin de fournir des fonds supplémentaires sans aucune condition.

Pays développés, pays en développement, employeurs, travailleurs et OIT, nous reconnaissons tous la nécessité d'éliminer d'urgence le travail des enfants. Notre objectif ultime est le même et c'est à nous de décider comment nous allons procéder pour le réaliser. Nous pensons que la consultation, la coopération au développement fondée sur l'assistance technique et financière des institutions internationales et une aide budgétaire supplémentaire des gouvernements nationaux et des institutions régionales constituent les meilleurs moyens d'y parvenir, plus efficaces que les prescriptions et les sanctions.

Je voudrais dire une deuxième chose. Les orateurs ont parlé savamment d'une approche sectorielle, par secteur industriel. Moi je vais parler de l'approche villageoise. Dans un grand Etat de l'Inde, Andhra Pradesh, 85 villages se sont unis pour éliminer le travail des enfants en adoptant une démarche proactive.

Je voudrais remercier les auteurs de «Un avenir sans travail des enfants» de l'avoir mentionné à la

page 100 de cet excellent rapport. Quel beau titre! C'est l'avenir auquel nous rêvons, aujourd'hui, mais pour qu'il devienne réalité, tous, pays développés et pays en développement devront faire beaucoup plus, et partout, les agences de financement internationales devront fournir une aide non liée.

*Original anglais: Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL* — Je vais terminer cette partie avec une ou deux autres interventions. La question est de savoir si l'approche fondée sur le village, le secteur, la communauté, est quelque chose de viable. Il semblerait bien que la réponse soit positive. Cette approche est viable. Elle a déjà été essayée avec succès, parfois avec des difficultés, mais c'est sûrement une possibilité que nous devons explorer.

*Original anglais: M<sup>me</sup> COLETTI (conseillère technique des travailleurs, Italie)* — Vous avez tout à fait raison. Ce n'est pas la première fois que l'on accorde beaucoup d'attention à une démarche centrée sur un secteur ou une communauté. Je crois qu'il nous faut quand même être conscient des risques ou du moins des implications que cela entraîne car, ce que nous recherchons, ce n'est pas simplement une chose qui nous permettra d'obtenir une couverture médiatique. Bien sûr que c'est utile, mais ce n'est pas l'objectif ultime.

En tant que travailleurs, nous sommes très préoccupés par les répercussions que cela aurait pour les travailleurs dans les entreprises d'un secteur donné. En ce sens, nous ne devons pas être aveuglés. Nous devons au contraire avoir les idées très claires. On a fait référence à la nécessité de conclure des alliances plus générales.

Mon collègue Blondel a parlé par exemple du secteur des mines, je serai d'accord avec lui, mais je ne peux imaginer une action qui viserait ce secteur-là sans en même temps impliquer toute la chaîne de production. Ce que j'essaie de dire c'est que je comprends bien les employeurs lorsqu'ils disent qu'il y a des risques dans ces démarches.

A notre avis, les deux éléments fondamentaux pour éviter ces risques sont tout d'abord que la communauté des travailleurs et des entreprises participe à cet effort, avec la responsabilité des employeurs des autres secteurs également impliqués. En effet, nous ne pouvons pas créer une situation dans laquelle, en visant un secteur particulier, on aboutirait à une concurrence non équitable. Nous ne voulons pas que cela ait des répercussions dans d'autres secteurs. Ceci est le premier point. Ce qui me permet de souligner à nouveau l'importance de l'initiative de l'OIT qui veut que les partenaires sociaux participent réellement. Je parle ici des partenaires sociaux, des organisations d'employeurs ou de travailleurs, des syndicats. Et je voudrais également dire que cela doit absolument s'accompagner d'une promotion concrète et pratique des droits fondamentaux. Cela a déjà été dit mais c'est un point absolument fondamental.

Deuxièmement, notre collègue du groupe des employeurs du Népal a parlé des efforts déployés par son pays en adoptant une stratégie multiple. Nous savons combien la situation est difficile dans ce pays. J'utilise un exemple qui n'est pas de mon pays, je fais donc cela avec beaucoup de respect bien sûr, mais cela montre bien que le problème n'est pas simplement lié à la pauvreté mais aussi à la culture, aux traditions pour ne mentionner que certaines difficultés. Il faut donc

absolument une approche cohérente et l'OIT doit faire passer un message clair.

Chacune des initiatives de l'IPEC doit montrer que le même projet qui vise le travail des enfants dans un certain domaine est également quelque chose de visible et de mesurable qui s'efforce d'encourager la liberté syndicale, la négociation collective, etc., dans ce même secteur. C'est ce que j'appellerais une stratégie efficace et coordonnée et qui pourra avoir des répercussions sur le rôle de l'OIT dans la réduction de la pauvreté, en exerçant des pressions sur les institutions financières internationales, mais de façon concrète. Qui d'autre peut le faire sinon l'OIT? Nous devons absolument le voir, et je vais le répéter, aboutir à quelque chose de visible et de mesurable. En particulier à travers les actions de l'IPEC, il faut que l'OIT aborde les différents aspects d'un même problème, par exemple, par une ré-affectation des ressources budgétaires nationales afin d'offrir une éducation universelle accessible, des inspections du travail et d'autres instruments qui permettront d'appliquer efficacement les lois qui feront que le travail des enfants est éliminé, comme il se doit et progressivement. Troisièmement, comment montrer qu'il s'agit d'un objectif de développement qu'un pays doit adopter. Une fois encore, seule une action cohérente de l'OIT peut vraiment le montrer aux diverses instances internationales et à la communauté internationale. Vous nous avez invités à être concrets, à donner des conseils. Je pense, par exemple, que l'amélioration des indicateurs utilisés par l'IPEC serait très utile dans ce sens. Je n'invente rien ici, mais je crois qu'il est utile d'avoir des indicateurs permettant de mesurer les améliorations dans les droits fondamentaux, leur mise en œuvre, des indicateurs qui montrent le degré de participation des partenaires sociaux et qui soient pertinents, par exemple, pour montrer la disponibilité en éducation formelle. C'est là l'autre grand risque. Or, vous savez que l'IPEC bénéficie d'une grande attention, mais nous devons voir l'IPEC mieux intégrée dans les activités de l'OIT, dans son budget ordinaire, et dans la promotion de toutes les activités de l'OIT. Il faut que ceci soit vraiment cohérent pour que le message passe efficacement. Il ne faut pas de conditions attachées à cela, je suis tout à fait d'accord. C'est une question de cohérence dans nos objectifs, et vous avez tout à fait raison de dire qu'il faut que les programmes soient la propriété des différentes populations, mais l'OIT doit envoyer des messages clairs et cohérents.

Un mot de plus sur les causes du travail des enfants. Bien entendu, la pauvreté est une bonne raison. Un d'entre nous a dit que n'importe quelle personne raisonnable qui aurait suffisamment d'argent pour envoyer son enfant à l'école ne l'enverrait pas travailler; c'est une évidence! Il est également évident aussi que le travail des enfants n'existerait pas s'il ne se trouvait pas des employeurs à estimer que le travail des enfants est rentable. Cela, il ne faut pas l'oublier, même si cela peut nous paraître évident.

*Original anglais:* Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL — Je vais passer à la question suivante et je donnerai la parole à certains d'entre vous qui l'ont demandée. Vous pourrez intervenir à propos du point que nous venons d'évoquer ou de celui que je vais évoquer maintenant.

L'approche, qu'elle soit sectorielle ou communautaire, peut donner des résultats mais il faut l'inscrire

dans un cadre plus général, et ne pas considérer le problème sous un seul angle. En fait, cela nous ramène au problème du développement. Toutes les questions de développement sont liées les unes aux autres. L'on peut toujours nous rétorquer que si l'on ne prend pas telle mesure, il est inutile de prendre telle autre. On rentre alors dans un cercle vicieux. Nous devons donc nous concentrer sur un aspect du problème sur lequel on peut obtenir un résultat visible, même si nous savons bien qu'intellectuellement, analytiquement et politiquement toutes les questions sont liées les unes aux autres. C'est là un problème fondamental que celui de prendre des décisions budgétaires, de décider dans quel domaine l'on va investir ses ressources.

J'en conclus donc que cette approche est utile. Elle est liée à d'autres facteurs, eux-mêmes liés au développement, aux actions du Fonds monétaire international, etc. Il suffit d'en être conscients et ne pas pour autant rester inactifs.

Permettez-moi d'aborder un second point. Vous pourrez ensuite intervenir sur l'un ou l'autre de ces points.

Ce qu'a dit Carla à l'instant à propos de l'attitude des employeurs et des travailleurs est juste, nous nous rencontrons ici et nous prenons des décisions. Vous vous souvenez sans doute que dans mon discours inaugural j'ai fait observer que si le dialogue social à Genève est tout à fait essentiel, c'est une fois de retour chez soi qu'il convient de faire ses preuves.

J'appelle donc votre attention sur ce point. Dans la mesure où nous prenons ici des décisions, ne serait-il pas possible que des groupes d'employeurs et de travailleurs d'un pays donné, mettant à profit l'espace de la Conférence, décident d'agir ensemble contre le travail des enfants une fois de retour chez eux, par le biais d'une approche sectorielle ou par tout autre moyen? Ce ne sont pas les suggestions qui manquent dans le rapport!

Ne serait-il pas possible de commencer à penser que la discussion que nous avons maintenant, que les programmes d'action qui seront prochainement soumis au Conseil d'administration contribueront à inciter les travailleurs et les employeurs à décider d'agir de concert une fois de retour chez eux? Je vous pose la question: pensez-vous que cela soit possible? Est-il concevable qu'après la Conférence, par exemple, les travailleurs et les employeurs d'une dizaine de pays décident, une fois rentrés chez eux, de réfléchir ensemble et de voir de quelle manière mettre en œuvre les conclusions du rapport qu'ils ont approuvées. Il y aura peut-être des conclusions qui ne plaisent pas aux employeurs ou qui ne plaisent pas aux travailleurs, et dans ce cas, ils les laisseront de côté, mais il y en a probablement d'autres sur lesquelles ils pourront se mettre d'accord. Pensez-vous que cela soit possible? Pensez-vous que nous puissions déclencher des énergies de ce type? M. Getman?

*Original anglais:* M. GETMAN (*représentant, Organisation internationale de perspective mondiale*) — Je pense que le point de vue d'une organisation non gouvernementale vous serait utile pour répondre à la deuxième question que vous avez posée. Notre expérience dans quelque cent pays, et en qualité de coprésident de l'UNICEF, du mouvement mondial pour les enfants, me permet de vous dire que ce que vous suggérez peut se produire seulement si une véritable alliance stratégique a déjà été conclue.

Les employeurs et les travailleurs ont souvent besoin de partenaires additionnels simplement pour que cette alliance stratégique puisse fonctionner. Nous nous sommes rendus compte lors d'un projet de recherche en Thaïlande, en Inde et aux Philippines, qu'en fait nous commençons même à accéder à des fonds multilatéraux et pas seulement à des fonds bilatéraux, tels que ceux que la Banque mondiale peut offrir pour aider à mettre en œuvre ce que les employeurs et les travailleurs souhaitent faire.

La firme Nike en est un excellent exemple et a collaboré avec les ONG pour mettre en place des expériences éducatives afin de lutter contre les pires formes de travail des enfants. Je voudrais saluer le processus que vous avez amorcé. Nous en avons d'ailleurs eu une illustration hier soir lorsque l'on a lancé la Journée mondiale contre le travail des enfants, où des formateurs, des éducateurs, des représentants d'ONG et bien d'autres personnes ont pris la parole aux côtés des partenaires traditionnels de la Conférence pour impulser le processus. Cette étude peut être consultée par les délégués et se trouve sur les tables en sortant de la salle pour ceux que cela intéresse. Et je suis sûr que chaque fois que le besoin s'en fera sentir, les employeurs et les travailleurs feront appel aux structures de la société civile et aux ONG implantées localement, pour faciliter ce processus très important.

*Original arabe: M<sup>me</sup> AL-JABI (ministre des Affaires sociales et du Travail, République arabe syrienne)* — Je remercie Monsieur le Directeur général. J'aimerais dire que ce dialogue est à mon avis extrêmement utile car il traite d'un sujet qui est important pour nous. Permettez-moi de me référer à la deuxième question que vous venez de soumettre. J'aimerais dire qu'il est possible de créer des commissions nationales auxquelles participeraient les employeurs, les travailleurs et les gouvernements, pour étudier ces questions dans chacun de nos pays et pour proposer les solutions adéquates. Le rapport qui a été fort bien préparé pourrait servir de base à nos discussions et je suis sûre que nous pourrions profiter des débats qui se déroulent maintenant, au cours de cette réunion spéciale.

J'aimerais aussi dire que les gouvernements, les employeurs et les travailleurs pourraient participer à l'élaboration de la législation qui devrait faire l'objet de discussions, particulièrement si elle traite des différents aspects du travail des enfants. Je pense qu'il serait tout à fait utile qu'une telle législation soit débattue au parlement, celui-ci comprenant dans notre pays des représentants des trois parties, de sorte que tous les secteurs de la population s'y trouvent représentés.

Pour ce qui est du commentaire de notre délégation à propos de la première question, je dirai ce qui suit: il est extrêmement important de relever le niveau du revenu en vue d'aider les pays en développement à se rapprocher des pays développés et à accroître le montant des investissements affectés à l'éducation et à l'enseignement obligatoire dont le développement permettrait d'éviter le travail des enfants.

En Syrie, par exemple, nous avons fusionné les deux étapes de l'enseignement pour en faire un niveau d'enseignement de neuf ans obligatoire et gratuit. En Syrie, nous préparons maintenant une société que l'on pourrait qualifier de société amie de l'enfance.

Nous travaillons pour offrir aux enfants un environnement adéquat dans lequel ils pourraient avoir accès à une bonne instruction et jouir d'une bonne santé. Notre objectif est de créer une société où le travail des enfants serait interdit. Nous travaillons également avec d'autres centres à Damas pour atteindre cet objectif. Nous travaillons beaucoup pour offrir aux enfants et particulièrement aux filles une éducation, surtout dans les zones rurales. Entre 13 et 19 ans, toute une série de cours de formation professionnelle sont prévus pour les filles, pour qu'elles puissent avoir des revenus propres et travailler dans des secteurs non traditionnels et nous travaillons avec les associations féminines, les comités populaires et d'autres organisations. J'invite ici mes collègues, le Directeur général et toutes les personnes réunies à accorder une attention particulière à la formation et à l'instruction informelle des filles.

Nous avons également le projet de développer des programmes sanitaires supervisés par le ministre de la Santé, en collaboration avec d'autres ministères et avec les autorités locales, ayant pour but d'améliorer le niveau de santé des enfants, en les informant et en leur procurant les soins médicaux afin qu'ils puissent recevoir une éducation et une formation appropriée dans le futur.

Nous pensons avoir accompli, graduellement, quelques progrès, mais la question qui se pose est de savoir comment convaincre les parents de ne pas envoyer leurs enfants au travail trop jeunes. Il nous semble que l'une des solutions à ce problème serait d'offrir à ces enfants, assez tôt, l'instruction et la formation professionnelle.

Nous pouvons peut-être attirer l'attention sur cette expérience que nous avons faite. Offrir l'environnement adéquat pour l'éducation des enfants dans une région rurale, en accroissant, par exemple, le revenu familial, évitant ainsi la situation où les enfants sont obligés d'aider leurs parents dans les travaux agricoles. Nous pensons qu'il faut créer les conditions favorables et attendre ensuite les résultats. Nous tentons d'expérimenter et d'innover dans cette voie, nous avons ainsi préparé quelques projets et nous pensons que de tels projets pourraient être très importants, surtout dans des pays qui souffrent de l'occupation étrangère et des embargos.

Je remercie Monsieur le Président pour son intervention, et j'espère que cette contribution aura ajouté quelques points utiles et intéressants à ce qu'ont déjà dit mes collègues.

*Original anglais: Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL* — Je crois que c'est là le deuxième élément qui est très clair. Nous n'avons pas besoin de revenir sur l'éducation, il est évident que l'éducation est la clé du problème. Lorsque j'ai dit que des pays ayant le même niveau de pauvreté avaient obtenu des résultats différents dans la lutte contre le travail des enfants, je pense que le facteur qui fait la différence, c'est précisément l'éducation. Les pays pauvres qui ont peu de ressources, dans la mesure où ils se concentrent sur l'éducation, ont des résultats nettement meilleurs que ceux qui ne le font pas. L'éducation est donc au cœur du problème.

J'ai aussi évoqué la coopération entre employeurs et travailleurs et je voudrais que nous en parlions maintenant. Nous avons relativement peu de temps et nous risquons de faire des présentations générales sur

le problème, ce qui ne nous permettrait pas d'avoir un débat interactif.

Puis-je donc demander à M. Echavarría, du groupe des employeurs, de nous parler de la coopération entre les employeurs et les travailleurs dans le contexte de chaque société bien sûr, avec les autres acteurs de cette société?

*Original espagnol:* M. ECHAVARRÍA (*conseiller technique et délégué suppléant des employeurs, Colombie*) — Nous considérons que le dialogue social et le débat, bipartites et tripartites d'ailleurs, constituent un des éléments essentiels pour parvenir à trouver des solutions au problème du travail des enfants. Il s'agit en effet de quelque chose de répréhensible, sous toutes ses formes, et notre organisation d'employeurs estime que quelle que soit la forme du travail des enfants, elle est répréhensible.

En Colombie, cela nous semble tout particulièrement important parce que nous nous trouvons en plein milieu d'un conflit interne, nous avons des groupes armés qui intègrent maintenant des enfants, pratiquement un tiers des combattants sont des enfants. Par conséquent, le dialogue entre les acteurs sociaux, mais aussi entre les acteurs qui se trouvent en dehors des institutions, est indispensable pour trouver une solution politique au conflit interne.

Aujourd'hui, nous avons en fait deux espaces institutionnels où nous pouvons renforcer ce que vous avez mis en avant, Monsieur le Directeur général, l'un constitué d'une commission tripartite, à caractère constitutionnel et juridique où l'on peut traiter du sujet, et mettre en œuvre des actions essentielles comme nous le faisons aujourd'hui, l'autre d'une commission interinstitutionnelle où le Programme de l'IPEC a reçu une attention toute particulière et où se trouvent représentés les divers acteurs de la société.

C'est là que nous pensons qu'une action concrète peut être réalisée, dans notre pays et également dans toute la région de l'Amérique latine.

Pour conclure, j'aimerais me référer très brièvement au fait que notre association d'employeurs, dès 1997, a adopté son propre code de conduite. Il s'agit d'une initiative volontaire pour qu'il n'y ait pas de travail des enfants parmi les membres associés, d'une façon directe ou indirecte, et aussi pour veiller à ce que ce travail n'existe pas dans le secteur informel de l'économie.

C'est ainsi que nous avons mis au point un programme d'action directe par le biais d'un projet pilote qui a été mis au point avec des organisations non gouvernementales et par lequel nous avons pu montrer que 97 pour cent des enfants, faisant partie de ce programme, bénéficient d'une protection de santé, de l'éducation, de l'affection de la famille et peuvent retrouver leur enfance. Autrement dit, il est possible d'y arriver. Nous pensons, néanmoins, qu'il est fondamental que la coopération internationale soit complémentaire à nos efforts. Des efforts nationaux doivent être entrepris sous forme tripartite, de même que les mesures mises en œuvre par la coopération internationale sont essentielles pour que nous puissions avancer dans la lutte dans laquelle nous sommes engagés.

*Original anglais:* Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL — M. Hyder, du groupe des employeurs, va nous parler de cette même question des moyens de coopération et des exemples qui existent.

*Original anglais:* M. HYDER (*délégué des employeurs, Bangladesh*) — Personnellement, je pense que nous devons pouvoir compter sur des acteurs, et indépendamment de ce qu'il s'est passé dans le secteur social, tout tourne autour des acteurs, de la qualité et du niveau de leurs compétences, et si nous en trouvons du côté des travailleurs et du côté des employeurs, c'est parfait, mais ces acteurs ne doivent pas intervenir en tant qu'employeurs et en tant que travailleurs, mais comme partie prenante à un programme dans l'intérêt d'une cause qui est l'élimination du travail des enfants.

Les institutions peuvent définir le cadre, peuvent fournir un appui et nous éclairer, mais ce sont ces personnes qui devront agir sur le terrain et créer le mouvement, là où les employeurs et les travailleurs se rejoignent pour une même cause et cela permettra aussi de mettre en lumière la légitimité de la cause. Une fois que ce sera fait, le reste suivra, Mais vous avez tout à fait raison lorsque vous dites que nous avons besoin d'acteurs pour lancer le mouvement. Il faut des acteurs. Ce sont les acteurs qui sont très importants parce que ce sont eux qui permettront d'atteindre des résultats.

*Original anglais:* M. SALMENPERÄ (*délégué gouvernemental, Finlande*) — Je voudrais juste répondre à la question qui vient d'être posée. Le cas de la Finlande montre clairement que si les partenaires sociaux se rencontrent et se mettent d'accord sur des objectifs, ces objectifs seront très certainement atteints. Telle est notre expérience depuis déjà quelque cinquante ans. Mais je dois dire qu'en ce qui concerne le travail des enfants, les résultats n'ont été possibles que grâce à des décisions du parlement, notamment en ce qui concerne l'éducation. Certes, il faut savoir si les partenaires sociaux peuvent se mettre d'accord ou non, mais en l'occurrence, je crois que cet accord est manifestement là.

*Original anglais:* M. ANAND (*délégué des employeurs, Inde*) — J'ai été fasciné par ce débat, et tout particulièrement après avoir participé aux manifestations d'hier. J'ai été un acteur silencieux en tant que Vice-président de la session de 1998 de la Conférence. J'ai participé à la mise au point de la Déclaration et des conventions qui y ont fait suite. D'autre part, j'ai joué un rôle dans le cadre du Comité directeur national de mon pays, l'Inde. J'ai participé aux débats qui se sont déroulés à ce sujet dans cette même salle au cours de ces dernières années et c'est pourquoi je tiens à souligner l'importance des points 2 et 3 du programme à savoir la sensibilisation et la mobilisation sociale. Il faut intensifier les efforts en particulier dans des régions telle que l'Asie du Sud-Est, l'Afrique centrale et orientale. Il faut poursuivre le travail dans ces régions. Il faut une participation plus active des partenaires sociaux.

L'exemple de pays tels que le Ghana et le Népal peuvent inspirer beaucoup d'autres pays, beaucoup d'autres peuples voisins. Pour cela, il faudrait offrir davantage d'occasions et de ressources aux organisations d'employeurs, particulièrement dans ces régions car les problèmes du travail des enfants, lorsqu'il persiste, concerne essentiellement le secteur des petites entreprises et du secteur informel. Or, ce sont des secteurs particulièrement dénués de ressources et en général les ressources qui sont allouées par le gouvernement passent par des voies bureaucratiques au bout

desquelles il reste peu de ressources pour résoudre le problème dans les grandes poches de pauvreté éloignées des autres où le problème du travail des enfants ne fait que s'aggraver. Je crois que l'intervention de l'IPEC s'impose et qu'il faut dans le cadre du suivi de la Déclaration que le problème soit examiné au siège. Les organisations internationales d'employeurs doivent soutenir ces demandes. Il faudrait leur offrir davantage de possibilités de participation et prévoir aussi davantage de ressources qu'il conviendra de mieux répartir.

En conclusion, je voudrais vous dire que je pense très sincèrement que les partenaires sociaux offrent un potentiel sous-utilisé et que, comme vous l'avez signalé, il faudrait davantage faire appel aux organisations professionnelles. Malheureusement, les ressources qu'elles offrent n'ont pas été utilisées. Elles ont été gaspillées en quelque sorte, en raison de la bureaucratie gouvernementale et aussi parce que beaucoup d'efforts se sont éparpillés sans donner de résultats concrets. Je pense donc qu'il faut moins compter à l'avenir sur les bureaucraties gouvernementales pour promouvoir le développement social. Il faut faire davantage appel aux partenaires sociaux qui ont été insuffisamment mobilisés jusqu'à présent. C'est un outil qu'il faut rendre plus efficace, plus précis. Il faut mener ici, à l'OIT, une politique plus agressive afin que les partenaires sociaux soient incités à participer sur un pied d'égalité et de façon plus active à tous les programmes basés sur le dialogue social et la responsabilité envers le développement social. Je tenais à le souligner et pardonnez-moi d'avoir pris la parole sans vous en avoir averti.

*Original anglais: M. STEYNE (conseiller technique et délégué suppléant des travailleurs, Royaume-Uni)* — Je voudrais faire quelques commentaires à propos du problème du dialogue social et du rôle qu'il peut jouer pour galvaniser les acteurs sociaux et les inciter à agir. Je voudrais rappeler qu'en vertu de la convention n° 182, il faudrait un dialogue tripartite pour élaborer les plans d'action nationaux et pour définir par exemple la liste des emplois auxquels il est fait référence dans la convention et la recommandation. Je crois qu'il est difficile, en fait, de distinguer grosso modo entre le dialogue social au niveau national et le dialogue social au niveau international, en tout cas pour ce qui est des employeurs et des syndicats, parce que le dialogue social entre les employeurs et les syndicats se fait aux niveaux national, régional, international, intersectoriel, et au niveau des entreprises. Nous essayons de trouver des solutions avec les employeurs à tous ces niveaux. Par exemple, je pourrais mentionner l'accord-cadre négocié entre certaines entreprises multinationales et la Fédération mondiale des syndicats, les mesures qui ont été prises à la suite des discussions conjointes entre cette fédération et l'association des industries, plus récemment, la décision de créer ici à Genève, une fondation conjointe pour éliminer le travail des enfants dans l'industrie du tabac et une autre, qui est en train d'être créée pour éliminer le travail des enfants dans l'industrie du cacao, thèmes à l'ordre du jour de la séance d'hier de la Commission d'experts pour l'application des normes.

Mais si je me souviens bien, quand nous étions à l'Assemblée générale des Nations Unies à New York, la Ministre néerlandaise Evelyn Herkens qui partageait la tribune avec vous lors de la discussion sur le rôle de l'éducation, a affirmé que la simple présence

des syndicats était déjà un élément en faveur de l'élimination du travail des enfants. Il faisait référence au vieil adage qui dit que, quand les syndicats sont présents, le travail des enfants est moins répandu. Je reviens donc à la question essentielle, le dialogue social et son rôle dans l'élimination du travail des enfants. Nous devons reconnaître et répéter que les quatre piliers des huit conventions sont indivisibles et se renforcent mutuellement; car ils sont la base de nos droits fondamentaux.

Je voudrais également parler brièvement d'autres domaines de coopération entre travailleurs et employeurs, qui ne sont pas au niveau de l'entreprise ou sectoriel mais qui sont liés aux initiatives volontaires, et qui ont déjà été mentionnées ici par l'un de nos collègues délégués des employeurs et par l'un des délégués du gouvernement, me semble-t-il.

Il en existe divers exemples dans le monde et comme vous le savez je participe activement à l'un de ces programmes. Il s'agit de «l'initiative éthique pour le commerce» qui a été lancée au Royaume-Uni et qui a été vivement appuyée par notre gouvernement. Nous avons réuni un grand nombre de compagnies prestigieuses et de supermarchés totalisant un chiffre d'affaires annuel de plus de 100 milliards de livres, soit 140 millions de dollars, montant considérable qui représente un avantage important sur le marché mondial. Nous travaillons avec ces entreprises pour essayer de voir comment aider à l'élaboration d'un Code de conduite, conforme aux normes de l'OIT, et comment l'appliquer dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. Nous essayons de voir ce que l'on peut faire en utilisant par exemple ces initiatives volontaires ou dans le cadre d'autres accords entre les syndicats et les employeurs et, à chaque fois, nous réalisons qu'il est nécessaire de travailler avec les représentants des gouvernements puisque c'est à eux qu'incombe la responsabilité de protéger les citoyens et les enfants; je parle bien entendu du rôle essentiel de l'Inspection du travail. Je remplace Lord Brett ici cet après-midi: il a annoncé lundi en plénière qu'il n'y avait que deux moyens de garantir la protection des travailleurs: d'abord de bonnes lois bien appliquées, c'est-à-dire des lois fondées sur les normes internationales du travail et ensuite une inspection du travail efficace assortie d'un dialogue social avec des partenaires sociaux valables. Je crois qu'un des sujets que nous pourrions également aborder, qui aide également au bon fonctionnement du dialogue social et de l'élimination du travail des enfants est la nature de la relation entre l'initiative volontaire (la négociation collective et le dialogue social) et l'application obligatoire de la législation avec vérification par l'Inspection du travail.

Comment peut-on faire pour renforcer la législation sans pour autant entraver l'autorité publique dans son obligation de protéger les citoyens? Je dirai encore une chose pour conclure et vous ne serez pas surpris par ce que je vais dire: le travail de surveillance qui se fait en sus de celui de l'Inspection du travail, c'est-à-dire la surveillance au niveau des chaînes d'approvisionnement, le contrôle au niveau sectoriel et au niveau national, demande certaines compétences, et ces compétences ne tombent pas du ciel, elles doivent s'apprendre. Un des problèmes qui nous empêche de comprendre où précisément, dans la chaîne d'approvisionnement, se situe le problème du travail des enfants est que justement pour surveiller le travail des enfants il faut avoir des qualifications spécifiques

dans une entreprise qui emploie des enfants. Si vous vous présentez sans prévenir l'employeur, vous risquez d'y trouver des enfants au travail; mais, il est très probable que l'employeur sera prévenu et vous trouverez des vêtements bien pliés, des équipements plus bas que la normale, pas d'enfant car ils seront cachés quelque part ou sur le toit, c'est ce qui est arrivé à notre collègue Neil Kearney.

Ces compétences qui permettent d'interroger les enfants quand on réussit à les attraper au travail ou chez eux sont très spéciales: définir l'âge des enfants sans pour autant être indiscret, cela s'apprend. Je le dis en toute bonne foi, certaines multinationales, avec lesquelles nous travaillons et moi-même dans le cadre de l'initiative éthique (parce que notre idée est vraiment de développer de bonnes pratiques dans ce domaine), utilisons en fait des sociétés d'audit social privées qui, avec toute la bonne volonté de monde, n'ont pas les compétences requises. Ce qui est normal. Elles pourraient bien sûr apprendre ces compétences mais, à l'heure actuelle, nous n'avons pas de références universelles reconnues pour les évaluer. Bill l'a dit lundi matin et à un de mes collègues, Guy Ryder, le Secrétaire général de la CISL l'a répété, nous devons mettre au point des références universellement reconnues qui nous permettraient d'évaluer les compétences et les qualifications des inspecteurs sociaux, y compris dans le domaine du travail des enfants.

Il s'agit en fait d'aider cette énorme industrie des services d'audit social ainsi que tous ceux qui comme nous participent à des programmes d'initiative volontaire. Il faudrait pouvoir mesurer le niveau de nos compétences tant dans les entreprises multinationales que dans les autres, pour déterminer autant que faire se peut si les rapports sont crédibles, fiables et utiles et s'ils contiennent des informations qui puissent être utilisées pour élaborer des stratégies afin d'éliminer le travail des enfants et de promouvoir les autres droits fondamentaux au travail. Comme vous savez ce problème n'est pas encore résolu et nous renouvelons notre demande aux employeurs pour qu'ils travaillent avec nous. Nous croyons que cela est dans leur intérêt, de la même façon qu'ils ne souhaiteraient pas charger une personne sans qualifications de vérifier leurs comptes. Il est important qu'ils collaborent avec nous à l'établissement de références universelles approuvées par tous et qu'ils puissent employer les services de sociétés d'audit social privées avec une certaine confiance.

*Original anglais: Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL* — Je crois que vous avez soulevé là toute une série de sujets très importants et complémentaires dont le dernier est probablement tout à fait essentiel. Cela s'applique à nous tous d'ailleurs. Est-ce que nous avons collectivement les compétences requises pour faire face au problème? C'est là une grande question.

Je vois que plusieurs personnes souhaitent prendre la parole mais j'aimerais avancer — il nous reste 25 minutes — et passer à une troisième question.

Bien que nous n'ayons pas consacré beaucoup de temps à ce problème, je crois que nous pouvons dire qu'un certain nombre d'exemples ont été présentés sur ce qui se fait déjà. Peut-être ne serait-ce pas une mauvaise idée que les employeurs et travailleurs des pays en question se réunissent et se disent: pourquoi ne pas tirer parti de ce débat pour faire quelque chose chez nous? Cela pourrait être au fond un résultat tout à fait concret de la discussion.

La question que je souhaiterais soulever est celle du lien entre la pauvreté et le travail des enfants. Le travail des enfants, comme l'a dit Carla Coletti, est aussi une cause de la pauvreté. Mais l'existence de ce lien, d'une manière ou d'une autre, est reconnue par tous. Dès lors, pouvons-nous nous mettre d'accord pour dire que nous voulons faire de la réduction du travail des enfants un indicateur de la réduction de la pauvreté? Puisque la réduction de la pauvreté est liée à plusieurs facteurs — et j'en reviens à ce qu'a dit Carla, il faut avoir de l'instruction, il faut pouvoir exporter ses produits, il faut que plusieurs choses aient lieu pour que la pauvreté diminue — est-ce que nous pourrions décider que l'un des indicateurs clés par lequel nous souhaitons pouvoir juger si la pauvreté diminue est précisément que nous soyons en mesure de réduire le travail des enfants de façon structurelle, et non pas seulement en retirant quelques enfants d'une situation donnée dans laquelle ils se trouvaient?

C'est une question qui s'adresse en fait aux institutions de Bretton Woods également. Vous savez qu'un débat est en cours entre ces institutions et l'OIT à propos des documents de stratégie de réduction de la pauvreté. Les DSRP ne considèrent pas la notion d'emploi comme un instrument de réduction de la pauvreté. Or nous savons que normalement les parents qui ont un emploi n'ont pas des enfants qui, eux, doivent travailler. Si nous prenons notre stratégie du travail décent et la confrontons avec les DSRP, la question se pose de savoir comment on peut réduire la pauvreté sans accroître l'emploi dans le contexte du travail décent. Et nous savons, d'autre part, que les enfants qui vont travailler ont des parents qui probablement ne travaillent pas. Donc, c'est une question fondamentale qui se pose à propos du lien entre l'emploi et le travail des enfants qui fait intervenir plusieurs facteurs interdépendants. Je pose la question parce qu'elle est fondamentale. Comment peut-on mesurer le fait que l'on réduit la pauvreté? Peut-être que la réduction du travail des enfants ne serait pas un mauvais indicateur. La communauté internationale pourrait au moins se mettre d'accord sur cet élément-là. Si les parents ont des emplois, on va réduire le travail des enfants. Je crois que c'est clair et nous souhaitons une économie internationale qui fonctionne de telle sorte que nous puissions fournir les emplois que nous ne fournissons pas actuellement.

Je ne fais que soulever cette question de savoir comment nous pouvons faire de la réduction du travail des enfants un indicateur de la réduction de la pauvreté.

M. BLONDEL (*conseiller technique des travailleurs, France*) — Merci Monsieur le Directeur général. Excusez-moi, je reprends la parole pour la seconde fois, mais je crois que ce sont les conséquences d'une discussion interactive. Je ne me serais pas autorisé à reprendre la parole dans une autre instance qui n'aurait pas été interactive. J'aurais attendu la fin et j'aurais fait une déclaration générale, comme nous faisons tout un chacun. Mais là je pense que, puisque vous animez la discussion, il est bon qu'on essaie de vous répondre et de faire sentir un petit peu comment nous pourrions réagir à vos propos. Et plus particulièrement, si j'osais, mais je ne veux pas vous offenser Monsieur le Directeur général, je dirais que parfois il y a des logiques qui sont des lapalissades.

Vous demandez comment il pourrait y avoir une alliance entre les employeurs et les travailleurs pour

essayer de participer à un programme actif de réduction du travail des enfants. Mais comment peut-il en être autrement? Sauf circonstances exceptionnelles, ceux qui font travailler les enfants, ce sont les employeurs. Il faut bien qu'ils soient avec nous et que d'abord ils acceptent comme nous et décident comme nous: non, nous ne ferons plus travailler les enfants. On a déjà réglé une partie du problème s'ils s'engagent à tous les niveaux ici, mais aussi dans leur pays mais aussi dans l'entreprise, voire dans un secteur professionnel défini. J'ai lancé tout à l'heure l'idée des mines. Je vais vous dire pourquoi.

J'ai lancé l'idée des mines à cause justement de l'objection que l'un de mes camarades a faite, à savoir: «Mais que vont penser les autres travailleurs?». C'est un des secteurs dans lequel je sais, moi, que les mineurs majeurs aimeraient autant qu'il n'y ait pas de gosses qui s'esquintent avec eux. Donc, cela ne serait pas tellement difficile à régler.

Le problème est de poser alors la seconde question, ou la troisième question qui est la vôtre, à savoir quelles sont les conséquences économiques de ne pas faire travailler les enfants? Et je crois que là aussi, il y a une logique. La logique c'est que si le travail n'est pas effectué par des enfants, il sera effectué par des adultes. Jusqu'à preuve du contraire, cela me semble une logique qui est bonne. On peut même penser que les adultes essaieront de se faire payer mieux que les enfants. Vu sous l'angle syndical, c'est quelque chose qui nous agréé. C'est à partir de ce moment-là que se pose la question de savoir quelles en seraient les conséquences économiques?

Et c'est là que le monde international peut jouer. C'est là que la compensation peut venir justement du FMI à la fois, c'est sous-entendu, là aussi c'est une palissade, pour l'éducation des enfants et pour suppléer à l'impossibilité du pays, peut-être, de mettre en place les écoles nécessaires, etc.

Je reviens sur le point de l'alliance. Nonobstant tout ce que nous connaissons déjà, je rappelle que, en principe, pour les normes fondamentales, dans chacun des pays, on doit faire vivre un dialogue social établi à travers la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976. Je pense pour ma part que si nous passons à l'étape de mettre debout des dossiers proprement dits, c'est-à-dire des programmes, et on rentre dans le détail pour dire «on va arrêter dans ce secteur d'activité, on va faire tous les efforts qu'il faut», alors là je suis plus ouvert, notamment après avoir entendu mes amis les ONG.

Je suis plus ouvert à ce qui serait plus un dialogue social strictement tripartite mais, le cas échéant, un dialogue social dans lequel, par complémentarité, les ONG participeraient. Je crois qu'effectivement à ce niveau-là c'est quelque chose qui serait utile. Il ne suffit pas de fermer la mine aux enfants et de dire, à partir de demain la mine est fermée, vous ne pouvez plus rentrer. Il faut que des gens mettent debout le système pour que les enfants se retrouvent ailleurs, fassent autre chose, aillent à l'école. Il y a là quelque chose d'important à faire, que je ne crois pas les syndicats en mesure de faire seuls. Je pense qu'ils doivent être accompagnés, qu'il y a possibilité d'insérer les ONG pour un travail, non pas concurrent mais complémentaire, et qui serait à mon avis positif et efficace.

Voilà, Monsieur le Directeur général, mes observations sur vos interventions. Mais, j'ai oublié quelque chose, pardonnez-moi. Dois-je confesser que

j'ai quelque peu sursauté quand j'ai entendu la déclaration de la Colombie. Avec tout le respect que je dois au représentant de la Colombie, non, les enfants ne travaillent pas en Colombie. Malheureusement je les ai trop vus souvent armés, pour ne pas le déplorer.

*Original anglais: M<sup>me</sup> NELSON (représentante, UNICEF) — L'UNICEF trouve très intéressante la suggestion d'utiliser un indicateur du travail des enfants pour mesurer la pauvreté. Cela poserait évidemment quelques problèmes dus au manque de données fiables qui a été signalé ce matin. Mais peut-être que le simple fait d'introduire cet indicateur stimulerait la recherche dans ce domaine, et nous permettrait d'obtenir des données de qualité, du type de celles que la Banque mondiale, l'OIT et l'UNICEF collectent dans le cadre de leur projet basé à Florence, pour mieux comprendre le travail des enfants. Peut-être aussi que cela stimulerait l'action.*

Pour ce qui est de l'action, je voudrais revenir sur la question des moyens dont disposent les employeurs et les travailleurs ou de l'utilité d'une plus grande coopération entre eux. A mon sens, l'idée d'une intensification de cette coopération mérite d'être soutenue car elle s'inscrit bien dans le concept de participation nationale, qui doit sous-tendre l'engagement et l'action à long terme, conditions de la réussite.

Je tiens cependant à souligner que la concertation sociale ne devrait pas se limiter au gouvernement, aux travailleurs et aux employeurs, mais s'ouvrir à d'autres acteurs. Ceux d'entre nous qui ont participé à la session extraordinaire consacrée aux enfants, il y a trois semaines, ont pu constater que beaucoup d'autres acteurs ne demandent qu'à apporter leur contribution, que ce soit des chefs religieux, des parlementaires ou des ONG. Mais surtout, je crois qu'il faut inclure les enfants, parce que les pires formes de travail auxquelles ils sont assujettis sévissent principalement dans le secteur informel et dans les activités illégales et que cet aspect des choses ne sera pas évoqué dans un dialogue uniquement entre employeurs et travailleurs. Ainsi, en se limitant aux débats tripartites, on les oublierait.

La participation des enfants est également importante pour d'autres raisons. Vous avez mentionné la nécessité de tenir compte de l'interdépendance des causes du travail des enfants et des différentes manières d'y remédier, alors que les ressources limitées des gouvernements imposent des mesures ciblées. D'après l'expérience de l'UNICEF, les enfants et les jeunes qui sont victimes de ce genre de situation sont tout à fait conscients de la multiplicité des facteurs qui les ont amenés à travailler et des obstacles à surmonter pour s'en sortir. Et la plupart de ces enfants luttent seuls. Plusieurs participants ont dit que si les enfants n'étaient pas sur le marché du travail, des adultes y seraient à leur place. Cela est vrai dans bien des cas, mais en Afrique, malheureusement, beaucoup de travailleurs enfants sont des orphelins du sida et n'ont pas d'adultes pour parler en leur nom ni pour les aider. Voilà pourquoi il est important de faire participer des enfants qui travaillent au dialogue, pour que toutes les formes de travail des enfants soient prises en compte et, surtout, pour qu'en décidant les actions prioritaires à entreprendre, nous utilisions au mieux nos ressources et nos énergies. De cette façon, nous nous attaquerons aux problèmes ou aux causes que les enfants eux-mêmes auront recensés comme étant

indubitablement à l'origine de leur présence dans le monde du travail.

Je voudrais simplement ajouter que c'est en raison des liens entre ces différents aspects que l'UNICEF regroupera au cours des dix ans à venir ses interventions dans les domaines du sida, de l'éducation et de la protection de l'enfance, qui sont étroitement liés. Nous comptons bien continuer à travailler en partenariat avec l'OIT, et aussi avec les gouvernements, les associations d'employeurs, les ONG et les enfants eux-mêmes.

*Original espagnol:* Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL — La représentante de l'UNICEF vient de mentionner qu'il serait bon d'écouter les enfants qui travaillent. Comme hier et aujourd'hui, nous avons vécu la première journée de lutte contre le travail des enfants, certains enfants se sont rassemblés ici, à Genève, et ont suivi nos débats. L'un de ces enfants est Reina, qui est parmi nous, ici, en haut. Reina, une fillette du Pérou qui nous accompagne et qui nous fait savoir qu'elle aimerait dire quelques mots. Alors, Reina, tu as la parole.

*Original espagnol:* M<sup>lle</sup> REINA (*enfant, Pérou*) — Je voudrais remercier la représentante de l'UNICEF qui défend nos droits, en particulier notre droit d'expression. Je crois qu'il est très important que les enfants et les adolescents participent à ce débat.

Je voulais simplement vous dire comment nous nous y prenons pour éliminer le travail des enfants au Pérou. Le programme CECIP, qui fait partie de la Marche globale, aide les enfants qui travaillent en leur donnant des bourses d'études pour qu'ils puissent réussir et retrouver confiance en eux-mêmes.

Grâce au soutien de l'entreprise Beil South, des fournitures scolaires ont été données aux enfants qui ne peuvent pas les acheter. C'est ainsi que l'on arrive à éliminer le travail des enfants au Pérou. En fait, c'est l'union des entreprises, du gouvernement et de nous, les enfants, les premiers intéressés, qui a permis d'avancer. J'espère que l'on fera de même dans d'autres pays. Aujourd'hui, plus de 1 500 enfants péruviens qui n'allaient pas à l'école ont pu retourner à l'école. Ils ont de très bons résultats grâce au soutien d'entreprises, du CECIP et grâce à l'entraide des enfants.

Mon message est que tous les enfants qui travaillent souffrent d'une forme ou d'une autre, quel que soit leur travail. Mais en mettant toute notre énergie, nous pouvons éliminer ce problème qui est l'un des plus graves au monde.

*Original espagnol:* Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL — Reina, merci d'avoir partagé avec nous ton expérience. Nous te remercions, toi et les autres enfants qui êtes là, de témoigner de cette marche et de la lutte contre le travail des enfants.

*(L'orateur poursuit en anglais.)*

Je voudrais inclure une dernière question. Puisque nous avons parlé, entre autres, de coopération internationale, j'aimerais avoir l'avis des pays donateurs. Peut-être M<sup>me</sup> Robertson, du Canada, pourrait-elle nous en parler puisque, à l'évidence certaines initiatives doivent être prises aux niveaux national et local. Mais, en fin de compte, la coopération internationale a toujours un rôle à jouer. Lorsqu'elle n'existe

pas, beaucoup des questions à l'examen ne pouvant être réalisées. Nous avons deux derniers orateurs, M. Maenda de la République-Unie de Tanzanie qui va peut-être nous faire part de l'expérience d'un pays bénéficiaire, et M<sup>me</sup> Robertson, à qui je vais demander de faire un premier commentaire en tant que représentante d'un pays donateur.

*Original anglais:* M. MAENDA (*conseiller technique des employeurs, République-Unie de Tanzanie*) — J'espérais ne pas avoir à parler de coopération internationale donc je me sens mieux maintenant. Je voulais seulement dire trois choses, brièvement. Tout d'abord à propos de ce dont vous venez de discuter et ce sur quoi vous vouliez recueillir des avis c'est-à-dire la réduction de la pauvreté et le travail des enfants. L'un des éléments sous-jacent est que les documents relatifs aux stratégies de réduction de la pauvreté doivent résulter d'un consensus, et notre expérience montre qu'on peut obtenir un consensus tripartite sur ces documents. D'ailleurs à un moment donné, le travail des enfants était l'une des composantes des stratégies de réduction de la pauvreté. L'accent a été mis — et je crois que ce point est traité dans le rapport également — sur le lien entre le travail des enfants, les stratégies de réduction de la pauvreté et l'environnement politique macroéconomique, en particulier, la priorité qu'il convient d'accorder à la création d'emplois car elle a une incidence directe sur le travail des enfants.

L'autre point que je souhaitais aborder concerne un élément mentionné précédemment sur lequel vous avez sollicité nos avis, il s'agit du rôle des organisations d'employeurs et de travailleurs. Notre expérience remonte à 92, quand nous avons eu le premier atelier tripartite national sur le travail des enfants. A cette occasion, nous avons pu identifier l'étendue de ce problème ainsi que les mesures prioritaires à prendre pour lutter contre ce fléau. Un consensus tripartite s'est dégagé et des plans d'action ont été adoptés qui prévoyaient un rôle spécifique pour les associations d'employeurs, pour les syndicats et pour d'autres acteurs de la société civile ainsi que pour les services gouvernementaux.

Notre expérience en tant qu'employeurs nous a montré qu'il fallait d'abord, ouvrir un dialogue interne entre nos Membres pour nous assurer que tous comprenaient bien que le travail des enfants était une question devant être abordée dans le cadre de la politique d'entreprise. Par conséquent, en 95 et 99, notre principale tâche a été d'organiser les employeurs du secteur de l'agriculture industrielle pour les inciter à adopter des politiques d'entreprises visant à lutter contre le travail des enfants. Entre 1995 et 1999, nous avons été en mesure d'organiser 14 ateliers destinés aux propriétaires, dirigeants et cadres d'entreprise agricoles commerciales. 415 personnes ont bénéficié de ce programme et toutes ont adopté des plans d'action dans leur entreprise respective, pour régler le problème du travail des enfants.

Une évaluation rapide a été faite au mois de mai 1999 qui a montré une diminution du travail des enfants de 70 pour cent dans les plantations couvertes. Ce résultat est évidemment très encourageant. De ce fait, les membres de l'association ont accordé davantage d'appui à ce programme.

Le dernier point que je voudrais aborder est celui de la prise en compte de la question du travail des enfants dans les politiques et les budgets nationaux.

Nous avons eu des débats très animés à ce sujet et je me félicite de ce que, à l'issue de ces discussions, le Programme assorti de délais pour l'élimination des pires formes de travail, est maintenant passé de la responsabilité du ministre du Travail à celle du Premier ministre faisant office de bureau coordinateur. Il s'est donc vu conférer la plus haute priorité par Premier ministre, qui préside en personne le Comité de coordination et suit lui-même la mise en œuvre des plans d'application du Programme limité dans le temps.

Suite à ce dialogue, j'ai le plaisir de vous dire que nous nous sommes mis d'accord pour démarrer ce Programme au mois d'août et que mon association va travailler dans un domaine identifié comme l'un de ceux où se pratiquent les pires formes de travail des enfants. Nous avons pris les premiers contacts et nous sommes sûrs que nous aurons un fort impact avec cette action.

Je voulais conclure en disant que premièrement, quoique nous fassions dans le domaine du travail des enfants ou en faveur de la réduction de la pauvreté, le dialogue est indispensable et il faut parvenir à un consensus.

Deuxièmement, pour les associations d'employeurs, les missions d'inspection qui, pour les employeurs, ont pour but essentiel de les prendre en faute se sont toujours heurtées à leurs résistances. Mais si l'on instaure un dialogue, par exemple sur les meilleures pratiques ou sur les implications pour les entreprises du travail des enfants, ils ont une attitude beaucoup plus positive. On obtient alors davantage de résultats et nos membres comprennent mieux qu'il vaut mieux ne pas employer de main-d'œuvre infantile.

*Original anglais: Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL*  
— Merci de votre intervention extrêmement claire. Elle nous rappelle que, quelles que soient les difficultés et les problèmes, des pays ont décidé de les affronter.

Beaucoup d'entre vous se souviennent que le Président Mkapa était avec nous l'an dernier. Dans une déclaration très émouvante, il nous avait expliqué les difficultés de la République-Unie de Tanzanie. Malgré toutes ces difficultés, il avait décidé, en consultation tripartite et avec la société, de mettre en place un programme assorti de délais en vue de l'élimination du travail des enfants.

Donc, en dépit des difficultés, la volonté politique et les décisions des employeurs, des travailleurs et du reste de la société sont très importantes. Je reviendrais à la première question qui est celle de la participation des pays.

Le Président de cette séance a eu l'amabilité de nous donner quelques minutes de plus pour conclure. Je voudrais dire qu'à mon avis il est important de connaître le point de vue des pays qui se sont engagés à apporter une aide, avec leurs ressources, et j'ai demandé à la représentante du Canada de prendre la parole mais il y a peut-être d'autres personnes qui voudraient s'exprimer sur ce point-là.

*Original anglais: M<sup>me</sup> ROBINSON (déléguée gouvernementale, Canada)* — Je saisis l'occasion qui m'est donnée pour dire quelques mots sur les perspectives de l'OIT et de l'IPEC et leurs priorités futures.

Tout d'abord, je pense que l'une des grandes qualités du rapport global, et de la discussion d'aujourd'hui, est le partage de nombreux exemples et d'ap-

proches novatrices pour lutter contre le travail des enfants, initiatives qui reposent sur des partenariats entre gouvernements, organisations d'employeurs et de travailleurs, ONG et organisations internationales. L'OIT joue un rôle très important en diffusant des informations et en permettant la discussion et l'échange d'expériences qui nous permettent de tirer partie de ces approches novatrices et d'apprendre des uns des autres.

Deuxièmement, l'IPEC et l'OIT ont parfaitement réussi dans leurs campagnes de sensibilisation sur le travail des enfants et dans la mobilisation des mandants, des donateurs et d'autres personnes ou organes intéressés. Je pense qu'il est essentiel de poursuivre la campagne de ratification et de mise en œuvre universelle de la [convention n° 182](#).

Le rapport fait également mention de l'excellent travail de l'IPEC en matière de recherche et de collecte de données, ce qui doit évidemment continuer pour que nous comprenions mieux où nous en sommes avec le travail des enfants et quelles sont ses formes. Nous souhaitons en particulier avoir davantage d'informations sur les pires formes cachées du travail des enfants, ce qui nous permettrait de mieux comprendre, par exemple, en quoi diffère son impact sur les petites filles et les petits garçons.

Nous pensons, d'une manière générale, qu'il faudrait nous orienter davantage vers des actions concrètes, comme les programmes assortis de délais, lesquels visent à ouvrir d'autres possibilités de revenu aux familles, à sauver les enfants soumis aux pires formes de travail, à améliorer l'accès à l'éducation de base, à développer les capacités, à aider les pays à élaborer puis à mettre en œuvre une législation du travail, et à poursuivre les responsables des pires formes de travail des enfants, que ce soit la servitude ou l'exploitation sexuelle.

Nous appuyons les propositions contenues dans le rapport qui vise à relancer les activités de l'IPEC, notamment la coopération. Nous aimerions que l'accent soit mis sur l'élaboration et la mise en œuvre de programmes nationaux complets. Nous avons souvent entendu au cours de cette discussion combien il est important que les pays soient partie prenante dans ces programmes.

Bien sûr, ceci ne peut pas être fait de façon isolée et nous sommes d'accord avec les suggestions contenues dans le rapport, à savoir renforcer les partenariats avec l'OIT, en particulier dans des domaines où d'autres institutions travaillent beaucoup, par exemple la lutte contre le VIH/SIDA et la traite de personnes.

Enfin, dans la discussion, nous avons également entendu dire combien il est important que l'OIT agisse avec les organisations de Bretton Woods pour veiller à ce que l'éradication du travail des enfants soit intégré dans les politiques de ces organisations, en particulier dans les documents de stratégie de réduction de la pauvreté.

Enfin, nous devons travailler en partenariat, ensemble. Nos ressources sont limitées mais certains donateurs ont été particulièrement généreux, ainsi que des Etats comme les Etats-Unis et l'Allemagne. Mais nos ressources restent limitées. Par conséquent, il est essentiel que nous les utilisions au mieux pour que le plus grand nombre possible d'enfants et de leurs familles en bénéficient.

*Original anglais: Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL*  
— Nous avons bien employé le temps qui a été mis à

notre disposition. Tout le monde a entendu la discussion, je n'ai donc pas besoin d'en faire la synthèse. La seule chose que je voudrais dire maintenant, c'est que je constate que chacun de nous éprouve le vif désir de passer à des réalisations concrètes. Nous avons bien cerné le problème. Il y a une liste de sept ou huit points concrets sur lesquels nous devons nous pencher: éducation; emploi; protection sociale; liberté syndicale; le contrôle de l'inspection du travail, etc. Il n'y a donc pas de doute sur ce qu'il reste à faire. Ce qu'il nous faut décider maintenant c'est de la manière de passer à l'étape suivante. Ce qu'il nous semble important, ce qui se dégage de la discussion, c'est que beaucoup est déjà en train de se faire. De toute évidence, le problème est immense. Nous n'avons pas ébranlé la forteresse, mais il faut quand même reconnaître qu'en six ans nous sommes passés du refus de reconnaître le problème à la prise de conscience, à l'action; la question n'était même pas à l'ordre du jour de l'Agenda global il y a dix ans. Il faut donc tenir compte de la complexité du problème et rappeler que c'est parce que nous avons pris conscience de ce problème que nous avons pu préparer ce rapport.

Il y a dix ans, on nous aurait dit: «le travail des enfants? Mais c'est un problème qui ne se pose pas chez nous». Et je dois dire que cela concerne chacun d'entre nous. Personne ne comprenait la dimension du problème sauf ceux qui étaient vraiment au premier plan, qui étaient aux prises avec le problème quotidiennement et qui s'attachaient à attirer notre attention sur ce point. Mais pour l'essentiel, les communautés internationales n'en étaient pas conscientes. C'est quelque chose de nouveau.

C'est un changement majeur, et nous savons maintenant que les gouvernements, les travailleurs, les employeurs, les ONG, les organisations religieuses, les parlements, tout le monde agit maintenant.

Maintenant, pour nous à l'OIT, il s'agit de voir ce que nous pouvons faire pour donner suite aux propos de M<sup>me</sup> Robinson. En ce qui concerne l'aspect financier, nous disposons de peu de ressources. Et d'ailleurs, ces ressources dépendent de beaucoup de choses. Nous ne savons pas à l'avance comment nous pourrions les utiliser. Elles dépendent de beaucoup de facteurs. Nous reviendrons sur ce point, bien sûr, en novembre.

Nous avons entendu beaucoup de suggestions concrètes. Ce qu'il faut, c'est centrer nos actions, maintenant, savoir où nous pouvons intervenir pour faire la différence parce qu'il y a le risque de courir de-ci, de-là, avec toutes sortes de projets qui ne correspondraient peut-être pas les uns aux autres, qui ne seraient pas compatibles entre eux. C'est inévitable dans les premières étapes, parce qu'il faut tâtonner au début, il faut faire beaucoup de choses différentes.

Mais je crois qu'après ces dix ans, nous avons un point de vue beaucoup plus intégré. Nous pouvons mieux établir les rapports entre les différentes actions, entre les différents programmes. Nous savons comment concentrer nos efforts à l'OIT, d'abord, parce que c'est quelque chose qui se retrouve dans tous les objectifs stratégiques de l'action de l'OIT. Ensuite, nous savons tirer profit de l'expérience acquise tout au long de ces années et dire: Voilà les trois ou quatre secteurs clés où nous pouvons agir! Il y en aura peut-être d'autres, mais nous nous concentrons sur quelques-uns seulement. Il semble que ce soit cela, précisément, la valeur ajoutée que peut apporter l'OIT. Et c'est le défi que nous devons relever. Nous en avons parlé ce matin et nous en parlons maintenant dans cette réunion interactive. Il faudra rediscuter de cette question en novembre à la prochaine session du Conseil d'administration, ce qui nous permettra d'orienter précisément les actions futures de l'OIT: à quoi se résume la valeur ajoutée de l'action de l'OIT? quelles sont les initiatives qui nous permettront de faire la différence? Nous devons aller de l'avant et faire en sorte que les décisions soient prises sur le plan national avec le ferme engagement des acteurs nationaux.

Encore une fois, merci à chacun d'entre vous, nous avons entendu beaucoup d'idées. Si nous avions deux heures de plus, nous aurions entendu deux fois plus de choses passionnantes, mais c'était une expérience. Je crois que l'expérience a été utile et nous pourrions très certainement avoir recours à cette formule à l'avenir, soit sur cette question, soit sur une autre, bien entendu. A mesure que nous irons de l'avant, nous ferons mieux chaque fois.

Le PRÉSIDENT — Monsieur le Directeur général, j'aimerais vous remercier personnellement, vous-même ainsi que votre équipe en charge de la Déclaration, mais j'aimerais aussi étendre mes remerciements à l'ensemble des participantes et des participants à ce débat. En effet, une chose est ressortie, en tout cas pour moi, de ce débat interactif, c'est que nous avons appris à parler d'un problème grave, le travail des enfants, sans en faire un thème tabou. Nous avons su, dans le cadre de cette discussion, montrer que nous pouvons aller en avant, que nous voulons que l'OIT agisse, mais que nous ne cherchons pas à condamner, ce qui est tout à fait dans l'esprit prioritaire de notre Déclaration.

Pussions-nous faire fructifier et poursuivre ce dialogue constructif et tripartite que nous avons entamé ici au plan national, notamment afin de permettre aux Etats de faire de bons choix dans le cadre de leur politique socioéconomique.

*(La séance est levée à 17 h 05.)*

## TABLE DES MATIÈRES

	Pages
<i>Huitième séance:</i>	
Rapport global présenté en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail: Session interactive consacrée aux futures mesures suggérées .....	1
<i>Orateurs:</i> Le Président, le Secrétaire général, M. Vaidya, M. Blondel, M. Ahmed, M. Khan, M. S. Kailash, M. Shenoy, Mme Coletti, M. Getman, M <sup>me</sup> Al-Jabi, M. Echavarría, M. Hyder, M. Salmenperä, M. Anand, M. Steyne, M <sup>me</sup> Nelson, M <sup>lle</sup> Reina, M. Maenda, M <sup>me</sup> Robinson	